

AR Prefecture

046-214601023-20250407-25021-DE
Reçu le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025

COMMUNE DE FIGEAC (LOT)

BUDGET PRIMITIF 2025

-:- :- :- :- :- :- :- :-

BUDGET PRINCIPAL

-:- :- :- :- :- :- :- :-

Rapport de présentation

Le Compte Administratif ayant été approuvé, je vous propose la reprise des restes à réaliser 2024 (dépenses engagées non mandatées et recettes acquises non encore versées au 31/12 de la section d'investissement) et de procéder à l'affectation de l'excédent de fonctionnement de clôture d'un montant de **4 036 146.04 €** des le vote du Budget Primitif.

046-214601023-20250407-25021-DE

Recu le 10/04/2025

Publié le 10/04/2025

En conséquence, il n'y aura pas de budget supplémentaire. Toutefois, des décisions modificatives pourront intervenir bien entendu en cours d'année pour réajuster les crédits autant que de besoin.

Le projet de budget primitif principal qui vous est présenté a été élaboré conformément aux conclusions du débat auquel a donné lieu le rapport sur les orientations budgétaires pour 2024.

L'excédent global de clôture 2024 s'établit à la somme de 4 685 099.66 € se décomposant de la manière suivante :

Excédent de la section de fonctionnement :

4 036 146.04 € en hausse par rapport à celui constaté en 2023 (3 816 901.74 €).

Déficit de la section d'investissement :

A l'excédent cumulé de l'exercice : 648 953. € (858 779.52 € en 2023) viennent se soustraire les -1 405 144 € de solde de restes à réaliser (- 1 340 764 € en 2023), ce qui génère un déficit net de la section d'investissement de - 756 190.38 € (- 481 984.48 € en 2023).

Pour rappel, le budget principal de la Commune est désormais assujetti à la **nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^o janvier 2024**. Cette dernière remplace la M14. Cela engendre donc quelques modifications dans sa présentation et son contenu : les dépenses imprévues sont par exemple supprimées, autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

La présentation officielle de la maquette officielle M 57.

Elle est formalisée de la manière suivante :

- I- Informations Générales :
 - Informations statistiques, fiscales et financières
 - Modalités de vote du budget

- II- Présentation générale du budget :
 - Vue d'ensemble – vote et reports
 - Présentation des AP votées
 - Présentation des AE votées
 - Equilibre financier du budget – Investissement
 - Equilibre financier du budget – fonctionnement
 - Balance générales – Dépenses
 - Balance générales – Recettes

- III- Vote du budget :
 - Section d'investissement – Vue d'ensemble
 - Section d'investissement – Dépenses- Détail par article
 - Section d'investissement – Dépenses – vue d'ensemble des opérations d'équipements
 - Section d'investissement – Dépenses – Détail des opérations d'équipement gérées en AP
 - Section d'investissement – Dépenses – Détail des opérations d'équipement gérée hors AP
 - Section d'investissement – recettes – Détail par article
 - Section de fonctionnement – Dépenses – Détail par article
 - Section de fonctionnement – recettes – Détail par article

- IV- Annexes :
 - Présentation croisée
 - Annexes patrimoniales
 - Annexes budgétaires
 - Autres éléments d'information
 - Arrêté et signatures

Par délibération du 16 octobre dernier, le Conseil Municipal a adopté le règlement budgétaire et financier applicable à la suite du changement de nomenclature.

AR Prefecture

046 214601023-20250407-25021-DE

Reçu le 10/09/2025

Publié le 10/09/2025

Prospectives budgétaires retenues sont les suivantes :

Budget établi dans un contexte porteur d'incertitudes économiques, sociales et environnementales pour 2025 :

- Dégradation des finances publiques française avec un déficit budgétaire 2023 de -5.5 % (estimé à -6.1 % en 2024) ce qui classe la France en 4^e position des pays de l'Union européenne ayant le plus important déficit
- Contribution demandée aux Collectivités Territoriales
- Inflation : 1.80%
- Revalorisation forfaitaire des Valeurs Locatives : + 1.7% avec un appel des services de la DDFIP à la plus grande prudence pour un prévisionnel dans l'attente des bases
- Augmentation des cotisations CNRACL

ARBITRAGES retenus pour la construction du Budget 2025

+1.8% d'augmentation/an des charges à caractère général

+2.8%/an d'augmentation sur la masse salariale (avec impact CNRACL)

-3.9%/an sur les charges de gestion courante (subventions aux associations - 4.9%, subvention au CCAS -1.4%, indemnités élus + 1.3%)

Recettes de Fonctionnement :

+2.2%/an sur le produit des contributions directes et compensations fiscales

-0.9%/ an pour le reversement au Grand Figeac

-0.4%/an de Dotation Globale de fonctionnement

+0.6% pour les autres produits de fonctionnement (services, participations hors Grand Figeac, produits de gestion)

Au niveau de l'investissement :

Le programme pluriannuel d'investissements 2025/2029 (de l'ordre de 40.65 M € HT a été soumis à l'épreuve des indicateurs financiers par le bureau d'études ressources et consultants. Lors du ROB, les objectifs permettant de conserver une trajectoire financière soutenable ont été arbitrés.

Résumé des scénarios prospectifs									
Montants en k€	Taux d'imposition	Evolution des charges de fonctionnement hors dette	Dépenses d'investissement hors dette	Dépenses d'investissement hors dette	Epargne nette début de période	Epargne nette fin de période	Emprunt moyen à réaliser chaque année sur la période	Encours de dette (31/12)	Délat de désendettement (en années)
	Variation	Moy. annuelle 2025-2029	Moy. annuelle 2025-2029	Cumul 2025-2029	2024	2029	Moy. annuelle 2025-2029	2029	2029
Scénario référence avant arbitrages	Pas de hausse	Inflation (y.c. effet CNRACL)	8 130	40 650	1 058	-570	4 764	24 826	52,1
Exemples de scénarios alternatifs :									
Scénario alt. 1 : utilisation levier fiscal	Hausse globale de +21% (taux FB 42.05% ->51.00%)	Inflation (y.c. effet CNRACL)	8 130	40 650	1 058	1 920	3 505	18 053	6,5
Scénario alt. 2 : réduction investissement	Pas de hausse	Inflation (y.c. effet CNRACL)	3 347	16 733	1 058	504	969	6 499	6,7
Scénario alt. 3 : mix des scénarios 1 et 2	Hausse globale de +7% (taux FB 42.05% ->44.99%)	Inflation (y.c. effet CNRACL)	4 941	24 703	1 058	1 027	1 691	9 771	6,1

Scénario retenu : 2

La section de fonctionnement du projet de budget primitif qui vous a été communiqué s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 17 820 041 €.

L'équilibre de ce budget de fonctionnement est assuré sans recourir à une augmentation des taux d'imposition ce pour la quatorzième année consécutive.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 12 582 406 € avec un recours à l'emprunt de 628 785 €.

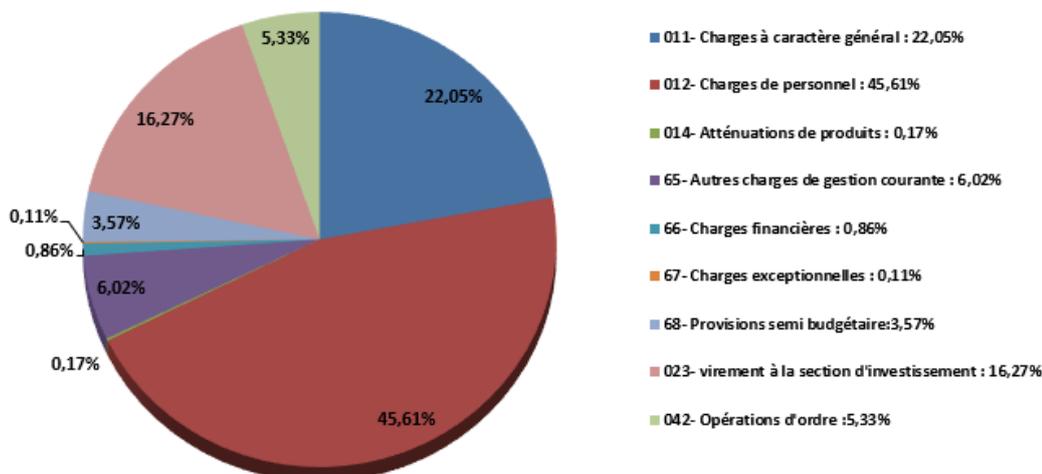
Les dépenses nettes d'investissement de l'exercice (hors restes à réaliser et déduction faite des subventions attendues) s'élèvent à la somme de 4 235 583 € (4 260 741.74 € en 2024)

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 17 820 041 €.

Je vous propose d'examiner cette section par chapitre budgétaire.

I – DEPENSES



La composition de nos dépenses de fonctionnement montre que les charges de personnel sont de loin le premier poste de dépense et représentent plus de 58 % du total de nos dépenses réelles de fonctionnement.

A noter que le budget principal supporte les charges de personnel de nos budgets annexes (à hauteur de 590 000 €) lesquelles sont refacturées et encaissées en recettes. La situation de la ville de Figeac correspond à celle du bloc communal pour lequel les charges de personnel représentent entre 50% et 60% des dépenses de fonctionnement.

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 3 929 800 € (3 859 849.01 € réalisé en 2024 - Prévu 4 128 100 €)

PREVISION : +1.8% d'augmentation des charges à caractère général / réalisé 2024

Mandaté 2024 : 3 859 849.01 Prévision 2025 : 3 929 800 €

AR Prefecture	
Les dépenses qui augmentent en 2024 :	
046-214 Eau et assainissement	+ 13 100 € /réalisé 2024 dû à la révision des tarifs
Reçu le 10/04/2025	
Publié le 10/04/2025	
Electricité	+ 31 800 € /réalisé 2024
Les cotisations d'assurances	+ 14 400€ réalisé 2024,

Les frais de formation du personnel : +10 500 €/ au réalisé 2024

Les frais d'actes et contentieux : 10 900 € / au réalisé 2024

Les honoraires de garderie périscolaire (Fédé Partir) : + 5 000 € / au réalisé 2024

Les dépenses qui baissent en 2024 :

Les locations immobilières : 3400 €/ au réalisé 2024 (fin location local PM suite au déménagement cité administrative)

Frais des diverses manifestations : 61 500 €/ au réalisé 2024 (exposition exceptionnelle Musée en 2024)

Frais de télécommunication : 9 300 € / au réalisé 2024 (du fait de l'adhésion à la centrale d'achat Résah)

Des économies seront cherchées sur les fournitures administratives, documentations générales, autres fournitures de petits équipements, sur les locations mobilières, les frais de nettoyage des locaux...

Chapitre 012 : Frais de Personnel : 8 127 000 € (7 877 721.45 € réalisé en 2024- Prévu 8 060 000€)

Prévision : +2.8% d'augmentation sur la masse salariale (avec impact CNRACL) / réalisé 2024

Mandaté 2024 : 7 877 721.45 € Prévision 2025 : 8 127 000 €

Soit une progression de + 222 300 €

L'augmentation prévisionnelle de la masse salariale pour 2024 tient compte **de mesure nationale** (revalorisation de la masse salariale de 5 points : 85 000 €, de la répercussion de l'augmentation de 1.5% de la valeur du point d'indice de 2023 : 45 000 €) et **de mesures propres à la ville de FIGEAC** (augmentation du versement mobilité : 5 154 €, des évolutions de carrières : 30 000 €). L'estimation des saisonniers a été revu à la baisse compte tenu de la foire exposition qui n'a pas eu lieu (économie de 28 000 €).

Les hypothèses pour 2025 :

- Evolution du taux de la **CNRACL** passant de 31.65% à 34.65% : + **120 000 €**
- Evolution **du taux maladie et vieillesse** sur les agents titulaires passant de 3.88% à 9.88% : + **34 000 €**
- Une cotisation année pleine au service de la **médecine professionnelle** : + **8 000 €**/2024 (service ouvert en juin 2024)
- Augmentation de la valeur du **ticket restaurant** passant de 5 à 7 € : + **20 000 €**
- Proposition d'enveloppe pour la politique sociale d'attractivité : + 30 000 €
- Versement chômage (prise en charge directe) : + 15 000 €

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 1 072 900 € (1 283 025.46 € réalisé en 2024 – Prévu 1 333 355 €)

Sont notamment inscrites à ce chapitre, outre les indemnités de fonction des élus,

Chapitre 014 : Atténuations de produits : 30 000 € (26 620 € réalisé en 2024 – Prévu 30 000 €)

Il s'agit d'une provision pour dégrèvements de la taxe d'habitation sur les logements vacants et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties au profit des jeunes agriculteurs et au profit des exploitants agricoles de terres cultivées en agriculture biologique.

AR Prefecture
Reçu le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025

Chapitre 022 : Dépenses imprévues

En M14, pour chacune des deux sections du budget, il était possible de voter des crédits de dépenses imprévues dans la limite de 7,5 % des crédits correspondants aux dépenses réelles prévisionnelles de la section. Ces chapitres de dépenses imprévues étaient dotés en crédits de paiement et participaient à l'équilibre budgétaire de chaque section. En cas de besoin, l'exécutif pouvait donc opérer un virement de crédit du chapitre de dépenses imprévues vers le chapitre où doit se rattacher la dépense.

Ce dispositif disparaît avec la nomenclature M57. **Les chapitres de dépenses imprévues ne sont pas dotés en crédits de paiement et ne participent pas à l'équilibre budgétaire de chaque section.**

OPERATIONS D'ORDRE :

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : 2 899 341 € (2 327 970 € prévu en 2024)

Il s'agit de crédits affectés au financement des investissements.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre Sections : 950 000 € (820 086.34 € réalisé en 2024 – Prévu 900 000 €).

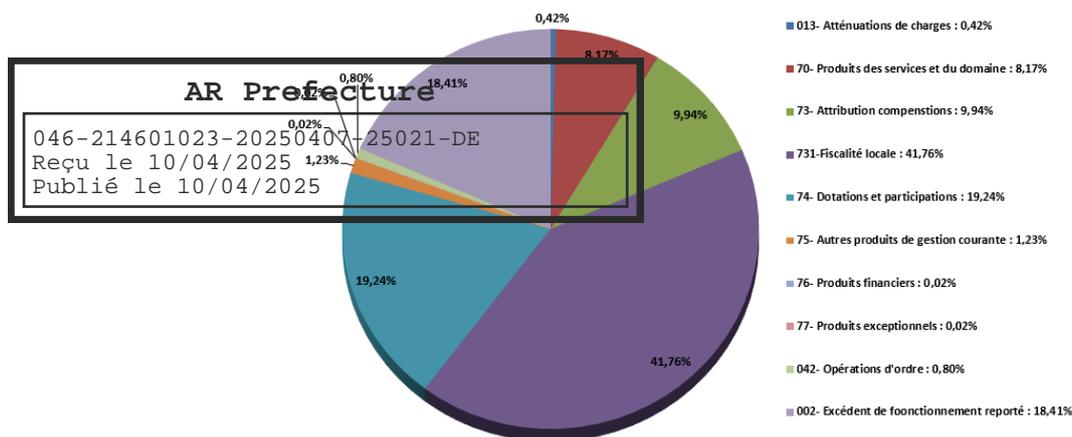
Ce montant représente la dotation aux amortissements des équipements.

L'amortissement des immobilisations permet de comptabiliser la dépréciation irréversible des investissements réalisés par la collectivité. C'est un procédé comptable permettant de constituer un autofinancement nécessaire au renouvellement des immobilisations.

La nomenclature M57 modifie le principe de l'amortissement d'une immobilisation de manière linéaire avec application du prorata temporis à compter de la date de mise en service du bien.

Une délibération du conseil en date du 16 octobre 2023 est venue modifier les durées et les modes de gestion de l'amortissement des biens communaux

II - RECETTES



Chapitre 013 : Atténuation de charges : 75 000 € (91 893.45 € réalisé en 2024 – Prévu 50 000 €).

Les recettes portées à ce chapitre correspondent, notamment, aux remboursements d'indemnités journalières, aux remboursements de notre assureur pour le risque accident de travail ainsi qu'à la part salariale de la valeur faciale des chèques de table bénéficiant aux agents municipaux.

Chapitre 70 : Produit des services et du domaine : 1 456 000 € (1 437 131.19 € réalisé en 2024 - Prévu 1 396 000 €).

Il s'agit des recettes attendues de :

- **l'exploitation de nos services** (restauration scolaire, musées, redevance d'occupation du domaine public, jardin d'enfants, location de salles et matériels...)

Les tarifs 2025 ont été adoptés par le conseil municipal du 16 décembre dernier. Au regard du contexte national sur les finances publiques et des fortes contraintes sur le budget de la Commune, une nouvelle modification des tarifs est proposée au vote du conseil du 7 avril avec prise d'effet soit au 1^{er} mai soit au 1^{er} septembre 2025.

- **remboursements en provenance des budgets annexes Eau, Assainissement, et Mobilités** (frais de personnel)

- **remboursements par le Grand-Figeac des mises à disposition de personnels communaux.**

(le montant des remboursements par le GF est diminué de 80 000 € / au prévisionnel de 2024 pour tenir compte de la nouvelle refacturation au réel du service éclairage)

- **remboursements de charges locatives.**

Chapitre 73 :

La nouvelle nomenclature M 57 scinde en 2 l'ancien chapitre 73 :

- Chapitre 73 : Impôts et taxes (sauf 731)
- Chapitre 731 : Fiscalité locale

Chapitre 73 : Impôts et taxes : 1 770 652 € (1 906 861 € réalisé en 2024)

Ce chapitre correspond à l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes.

En 2025, suite au transfert de la programmation et de l'organisation du festival de théâtre à la Communauté de Communes du GRAND FIGEAC, **une retenue** sur l'attribution de compensation (AC) **d'un montant 136 209 €** a été délibérée (décomposée comme suit : Subvention Scénograph : 133 000 €, location scène proratisée sur la durée du festival : 1 869 €, contrôle SOCOTEC tour de régie : 600 €, divers charges Cabinet) : 740 €).

Chapitre 731 : Fiscalité locale : 7 441 600 € (7 415 360.67 € réalisé en 2024 – Prévu 7 205 600 €)

Ce chapitre regroupe :

• **Les contributions directes locales,
AR Prefecture**

Notre commune enregistre les produits de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties ainsi que de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants. Nous ne percevons plus depuis 2021, le produit correspondant à la taxe d'habitation sur les résidences principales.

La perte de recettes résultant de la suppression de la taxe d'habitation sur ces résidences principales est compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Un coefficient correcteur est mis en place pour corriger les écarts de produits générés par ce transfert.

Les bases prévisionnelles pour cette année 2025 ne nous ont pas été notifiées à ce jour.

Le taux d'actualisation des bases (projet de loi de finances) est de +1.7%.

Le produit attendu au titre des contributions directes pourrait être estimé pour 2025 de l'ordre de 6 690 000 € (6 651 345 € perçus en 2024).

Pour la 14^{ème} année consécutive, il vous est proposé de ne pas augmenter les taux communaux des impôts locaux.

- THRS : 11.57% (taux moyen du Lot 19.30%)
- TFPB : 42.05% (taux moyen du Lot 47.54 %)
- TFNB : 170.82% (taux moyen du Lot 155.13 %)

Impact de la réforme des déclarations « gérer mes biens immobiliers (GMBI) » :

La mise en service en août 2021 du service en ligne GMBI, (application de l'administration fiscale souhaitant moderniser la déclaration des biens immobiliers des propriétaires en France), a généré d'importantes difficultés techniques qui ont nécessité des mesures d'urgence par l'administration fiscale, qui se sont avérées coûteuse. L'administration a été contrainte d'opérer des dégrèvements très importants d'un montant supérieur à 1.3 Md'€ (soit 34% du produit de ces taxes en 2023).

Sur la Commune de FIGEAC :

Cette réforme induit une variation à la baisse des bases d'imposition de taxe d'habitation (TH) qui regroupent les bases d'imposition de TH résidences secondaires et celles sur les logements vacants, par rapport aux bases effectives de 2023.

L'évaluation des bases d'imposition de TH a été, en 2023, réalisée, pour la première année, à partir des données que les propriétaires ont déclaré par internet lors du déploiement du service "gérer mes biens immobiliers" (GMBI). Ces nouvelles conditions de taxation ont entraîné, pour l'année 2023, une augmentation des impositions à tort et donc une progression non négligeable des bases d'imposition de TH et par conséquent un produit fiscal définitif bien supérieur au produit prévisionnel calculé sur l'état 1259 fiscal de 2023.

En 2024, les bases prévisionnelles de TH ont pris en compte les régularisations d'imposition prononcées par l'administration fiscale au titre de 2023. C'est pourquoi, les bases prévisionnelles de TH 2024 seront inférieures aux bases effectives de 2023.

Les éléments de comparaison ci-dessous vous permettent de visualiser ces variations de bases :

Produit fiscal des 3 taxes	2021	2022		2023		2024	
	Réalisation état 1288 M	Prévisions budgétaires à partir de l'état 1259	Réalisation état 1288 M	état 1259	Réalisation état 1288 M	état 1259	Réalisation état 1288 M
base TH résidences secondaires	2 170 145	2 243 930,00	2 351 997	2 518 989,00	3 102 053	2 624 000,00	2 626 584
base TH logements vacants	491 506	355 323,00	496 310	333 966,00	886 359	659 100,00	1 183 829
Total base nettes TH	2 661 651	2 599 253,00	2 848 307	2 852 955,00	3 988 412	3 283 100,00	3 810 413
taux d'imposition	11,57%	11,57%	11,57%	11,57%	11,57%	11,57%	11,57%
Produit TH	307 953.02	300 734 €	329 549.12	330 087 €	461 459	379 855 €	440 865

En 2024, nous constatons que les bases prévisionnelles de TH des Résidences secondaires (2 624 000 €) correspondent aux bases réalisées 2 626 584 €.

En revanche, il y a un fort décalage entre les bases prévisionnelles et réalisées au niveau de la TH pour les logements vacants, (659 100 prévu et 1 183 829 réalisé).

Les services fiscaux interrogés nous informent que de 172 logements taxés en THLV en 2021 et 2022 sur la Commune de Figeac nous passons (depuis la mise en place de la déclaration des biens immobiliers en ligne) à 277 logements vacants en 2023 et 333 logements vacants en 2024.

En fait lorsque les logements étaient insalubres, avant la mise en place de la GMBI, ils n'étaient pas taxés car un code exonération était saisi par l'administration.

Depuis la réforme de la GMBI, les propriétaires soit ne déclarent pas ces logements ou les déclarent vacants. Les THLV sont donc émises. Puis dès réception du montant à payer, les particuliers déposent des contentieux. **En cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la Commune. Le montant mis à la charge de la Commune sera prélevé l'année suivant l'année de traitement du contentieux : en N seront mis à la charge de la Commune des dégrèvements concernant l'année N-1 et N-2.**

Ces difficultés rendent incertaines toutes prévisions. La prévision budgétaire est établie en 2025 sur une estimation des bases TH des résidences secondaires de l'ordre de 2 307 000 € et celle des logements vacants de l'ordre de 756 300 €.

- **La taxe additionnelle aux droits de mutation,**
- **La taxe finale d'électricité,**
- **Les droits de place**
- **La taxe locale sur les publicités extérieure.**

Les produits attendus des taxes sur la consommation finale d'électricité, sur la publicité extérieure et sur les mutations, fortement dépendant de la conjoncture économique, sont proposées quasi identiques aux montants réalisés en 2024. Notons pour la taxe locale sur les publicités extérieure une majoration des tarifs votée en 2025.

Chapitre 74 : Dotations, subventions, participations : 3 428 030 € (3 477 962.75 € réalisé en 2022).

Nous sommes dans l'attente des notifications des dotations par les services de l'Etat.

La **Dotation Globale de Fonctionnement**, a été minorée de -10 000 € pour 2025.

Le montant de cette dotation est ainsi passé de 1 250 000 € en 2014 à 237 450 € en 2024 soit une **perte de 81% de sa valeur en 10 ans.**

La **Dotation de solidarité rurale** a été diminuée de – 19 000 € pour 2025.

Par ailleurs, 100 000 € sont proposés au titre de la **Dotation de Solidarité Urbaine** (en lieu et place des 70 000 € prévus aux BP chaque année).

40 000 € ont été prévus au titre de la dotation nationale de péréquation.

L'article « **Etat compensations fiscales** » a été estimé à 1 030 000 € (1 010 809 € en 2024).

Les participations CAF pour le péri et extrascolaire, le jardin d'enfants et le Centre social, sont revues à la baisse : 350 000 € en raison du changement de dispositifs d'aides (Bonus Territoire). 389 815.34 € réalisé en 2024 et 489 362.54 € en 2023.

AIDES CAF		2022	2023	2024
SUBVENTIONS A FEDERATION PARTIR				
SUBVENTION de la COMMUNE		178 206,00	175 496,66	186 400,00
RECETTE versée par la CAF		24 343,00	30 340,88	-
RESTE A CHARGE COMMUNE		- 153 863,00	- 145 155,78	- 186 400,00
MARCHÉ PUBLIC FEDERATION PARTIR				
SUBVENTION de la COMMUNE		274 600,00	286 000,00	292 400,00
RECETTE versée par la CAF		74 534,00	86 201,00	66 521,31
RESTE A CHARGE COMMUNE		- 200 066,00	- 199 799,00	- 225 878,69
TOTAL SUBVENTION COMMUNE versées à la FEI		452 806,00	461 496,66	478 800,00
TOTAL Valorisation AIDES INDIRECTES COMMUN		94 019,30	108 864,32	122 781,85
TOTAL RECETTE CAF versée à la Commune		98 877,00	116 541,88	66 521,31
RESTE A CHARGE de la COMMUNCE		- 447 948,30	- 453 819,10	- 535 060,54
JARDIN D'ENFANTS				
COUT DE FONCTIONNEMENT		305 945,30	304 798,21	313 862,69
RECETTE versée par la CAF		126 968,00	245 031,76	198 302,35
RESTE A CHARGE COMMUNE		- 178 977,30	- 59 766,45	- 115 560,34
CSP				
COUT DE FONCTIONNEMENT (hors charge personnel		79 228,46	88 012,29	90 623,41
RECETTE versée par la CAF		123 421,00	127 788,90	124 991,68
RESTE A CHARGE COMMUNE		44 192,54	39 776,61	34 368,27
TOTAL VERSEMENT CAF		349 266,00	489 362,54	389 815,34

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 220 000 € (338 007 € réalisé en 2024).

Ce chapitre enregistre les revenus de la location d'immeubles communaux.

En 2025, un surloyer de 27 972 €/an sera versé par la gendarmerie à la suite des travaux d'extension et restructuration des locaux. En revanche, les loyers du Surgié et de la DDT sont amenés à être modifiés ou à disparaître.

Chapitre 76 : Produits financiers : 4 003 € (5 955 € réalisé en 2024).

Ce chapitre de recettes enregistre, outre les revenus de valeurs mobilières (titres CRCA), le reversement par le Grand-Figeac, au titre du transfert de la compétence « Voirie et éclairage public », de la part des intérêts de l'emprunt récupérable soit 4 003 € pour l'année 2025.

Chapitre 77 : Produits spécifiques : 3 000 € (2 150 € réalisés en 2024).

Ce chapitre enregistrait en M 14 des produits exceptionnels.

En M 57 il n'y a plus de produits exceptionnels.

Sont comptabilisés sur ce chapitre des prévisions d'annulation de mandats sur exercices antérieurs et les produits des cessions des immobilisations.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre : 141 800 € (144 108.75 € réalisé en 2024).

90 000 € correspondent au montant valorisé de travaux effectués par les services techniques municipaux (somme identique inscrite en dépenses d'investissement).

51 800 € de quote part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat pour la maison de santé pluridisciplinaire.

AR Prefecture
Chapitre 002 : Excédent antérieur reporté : 3 279 955.66 € (3 334 917.26 € en 2023).

046-214601023-20250407-25021-DE

Reçu le 10/04/2025

Part de l'excédent de l'exercice précédent affectée au financement de la section de fonctionnement et permettant de dégager de l'autofinancement pour la section d'investissement.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Je vous rappelle que les restes à réaliser sont repris dès le Budget Primitif 2025 pour les sommes suivantes : **1 761 750 €** en dépenses et **356 606 €** en recettes.

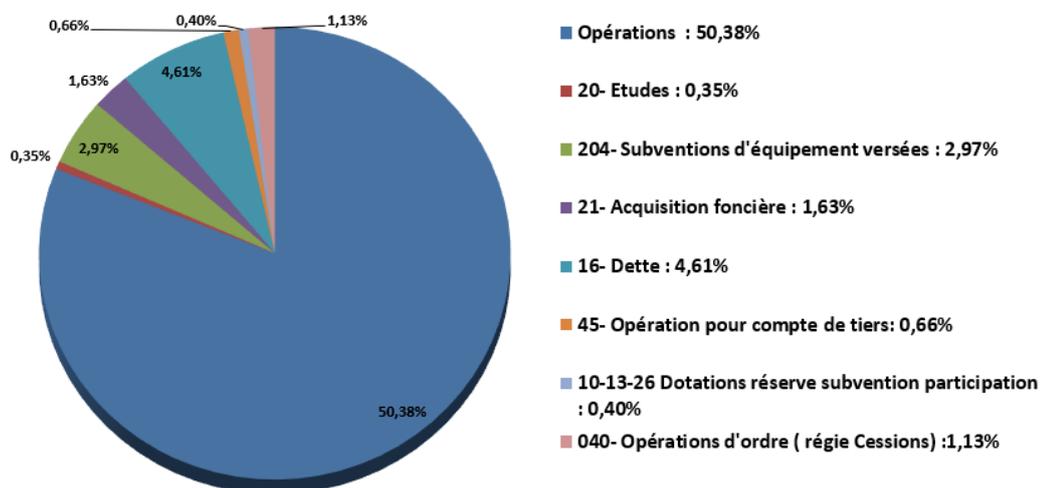
Les propositions nouvelles atteignent **5 288 791 €** (5 649 709 € en 2024) en dépenses et **1 053 208 €** (1 388 968 € en 2024) en recettes.

La Section d'Investissement s'équilibre donc en dépenses et recettes à hauteur de **12 582 406 €** (dont 4 760 065 € de dépenses et recettes d'ordre pour le projet de renaturation du Surgié). (8 580 919 € en 2024).

L'effort d'investissement net de subventions s'élève en 2024 à **4 235 583 €**.

I – DEPENSES (Propositions nouvelles)

Hors opérations patrimoniales



La présentation de la section de fonctionnement vous est proposée par opération d'investissement

Opérations nouvelles : 5 288 791 € décomposées comme suit :

Chapitre 20 : Etudes : 11 000 €

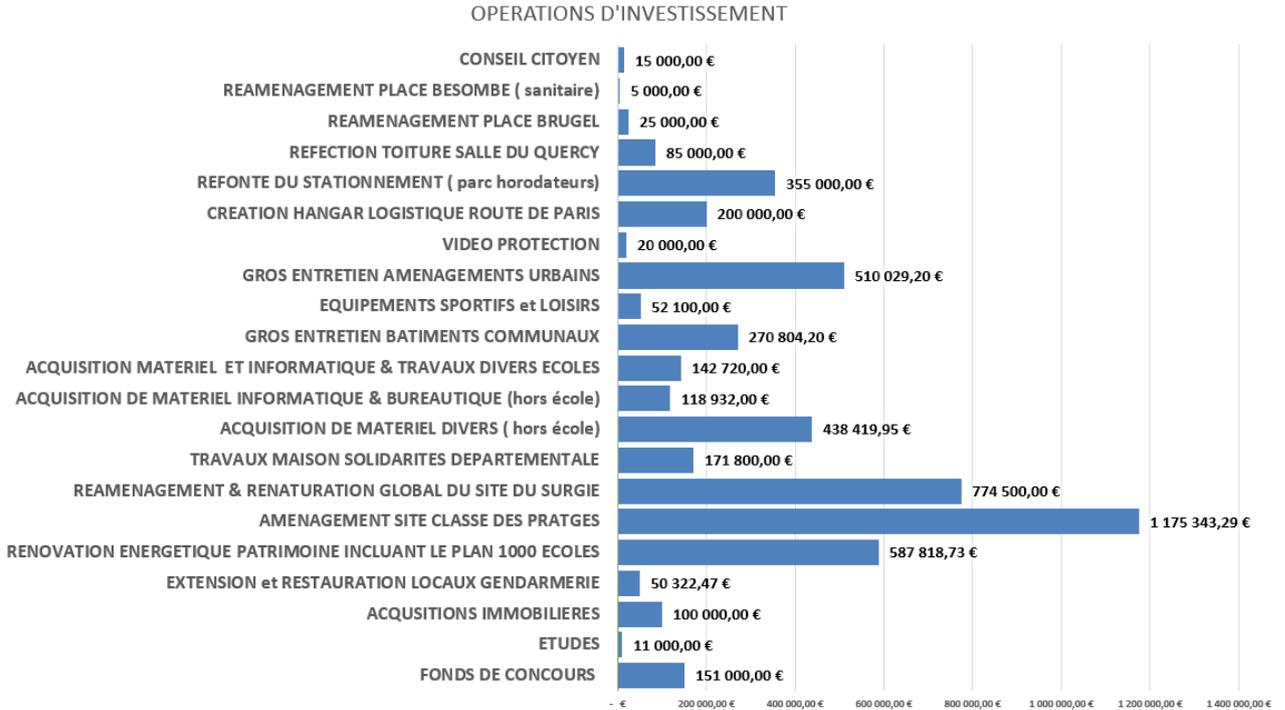
- Etude de déplacement de l'accueil de nuit et de la Police Municipale dans les locaux de la DDT

Chapitre 204 : Subventions d'équipement (Action Cœur de Ville) : 151 000 €

- 100 000 € de subventions au titre du dispositif « Aide aux façades ».
- 15 000 € de subventions au titre du dispositif « Aide aux vitrines commerciales ».
- 30 000 € de subventions au titre des travaux ANAH
- 5 000 € de subvention au titre de la prime à la vacance.
- 1000 € de subvention au titre du dispositif éclairage public.

046-2144
 Reçu le 10/04/2025
 Publié le 10/04/2025
 AR Prefecture
 Chapitre 21 - Acquisitions foncières - 100 000 €

Acquisitions : ancien centre de vaccination avenue des Carmes (accueil de nuit).



Parmi ces opérations, il y a 4 Autorisations de Programme :

- Extension et restructuration locaux gendarmerie

EXTENSION & RESTAURATION GENDARMERIE									
TTC	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT							
		REALISE 2020	REALISE 2021	REALISE 2022	REALISE 2023	REALISE 2024	TOTAL PAYE (2018 à 2024)	CP 2025	SOLDE
DEPENSES	1 040 000,00 €	3 060,00 €	6 304,80 €	771,60 €	209 234,99 €	770 306,14 €	989 677,53 €	50 322,47 €	1 040 000,00 €
RECETTES	252 150,00 €			45 000,00 €		143 100,00 €	188 100,00 €	64 050,00 €	252 150,00 €
commune	787 850,00 €	3 060,00 €	6 304,80 €	44 228,40 €	209 234,99 €	627 206,14 €	801 577,53 €	13 727,53 €	787 850,00 €

- Restauration toiture église du Puy

RESTAURATION TOITURE EGLISE DU PUY										
TTC	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT								
		REALISE 2023	REALISE 2024	TOTAL PAYE	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	SOLDE
DEPENSES	4 521 645,18 €	30 069,34 €	29 280,48 €	59 349,82 €	- €	952 500,00 €	1 586 732,70 €	952 000,00 €	971 062,66 €	4 521 645,18 €
RECETTES	2 466 300,00 €		- €		- €	538 525,00 €	862 300,00 €	528 000,00 €	537 475,00 €	2 466 300,00 €
commune	2 055 345,18 €	30 069,34 €	29 280,48 €	59 349,82 €	- €	413 975,00 €	724 432,70 €	424 000,00 €	433 587,66 €	2 055 345,18 €

- Rénovation énergétique du patrimoine communal (incluant les plans des écoles)

RENOVATION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE COMMUNAL

AUTORISATION DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT				
TTC	REALISE 2023	REALISE 2024	TOTAL PAYE	CP 2025	CP 2026	CP 2027	SOLDE	
DEPENSES	16 301,64 €	226 172,37 €	242 474,01 €	587 818,73 €	340 126,57 €	339 855,69 €	1 510 275,00 €	
RECETTES	43 450,00 €		43 450,00 €	242 729,00 €	110 000,00 €	203 821,00 €	600 000,00 €	
commune	16 301,64 €	182 722,37 €	199 024,01 €	345 089,73 €	230 126,57 €	136 034,69 €	910 275,00 €	

- Aménagement du site classé des Pratges

AMENAGEMENT SITE CLASSE DES PRATGES					
AUTORISATION DE PROGRAMME TTC		CREDITS DE PAIEMENT			
		REALISE 2024	CP 2025	CP 2026	SOLDE
DEPENSES	2 582 884,00 €	226 015,21 €	1 175 343,29 €	1 181 525,50 €	2 582 884,00 €
RECETTES	992 788,00 €		623 844,00 €	368 944,00 €	992 788,00 €
commune	1 590 096,00 €	226 015,21 €	551 499,29 €	812 581,50 €	1 590 096,00 €

Chapitre 16 : Remboursement de la dette : 580 000 €

Remboursement de la part capital de notre dette pour 580 000 € (455 528.13 € en 2024).

Chapitre 10 : Dotation fonds divers : 50 000 €

Somme provisionnée au titre d'un reversement de la part additionnelle de la taxe d'aménagement sur les zones d'activités économiques à la communauté de commune du Grand Figeac.

Chapitre 041-040 : Opérations d'ordre : 4 901 865 €

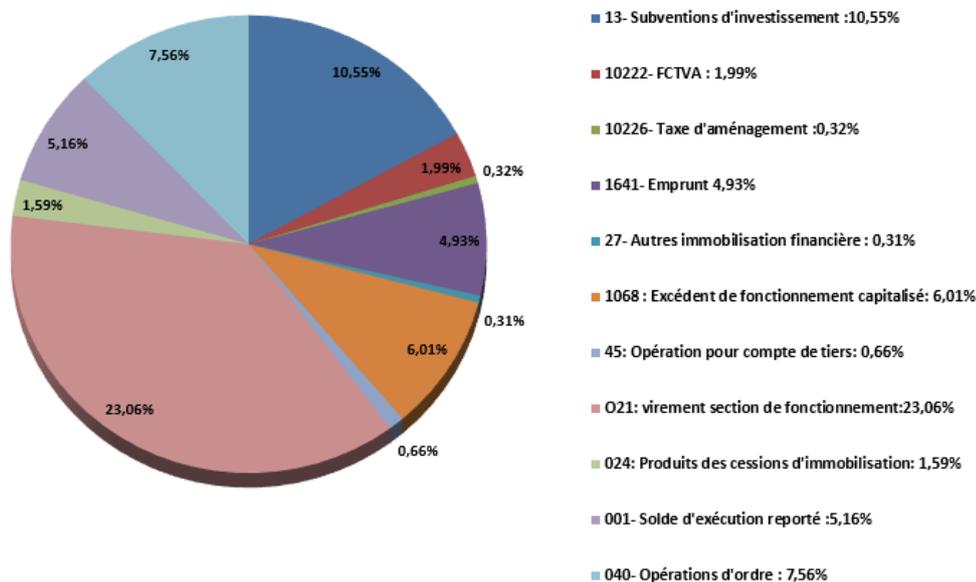
Travaux en régie à hauteur de 90 000 €.

Des écritures relatives aux subventions d'équipement transférées : 51 800 €

Des opérations d'ordre liées aux travaux de réaménagement du Surgié à hauteur de 4 760 065 €.

II – RECETTES (Propositions nouvelles)

Hors opérations patrimoniales



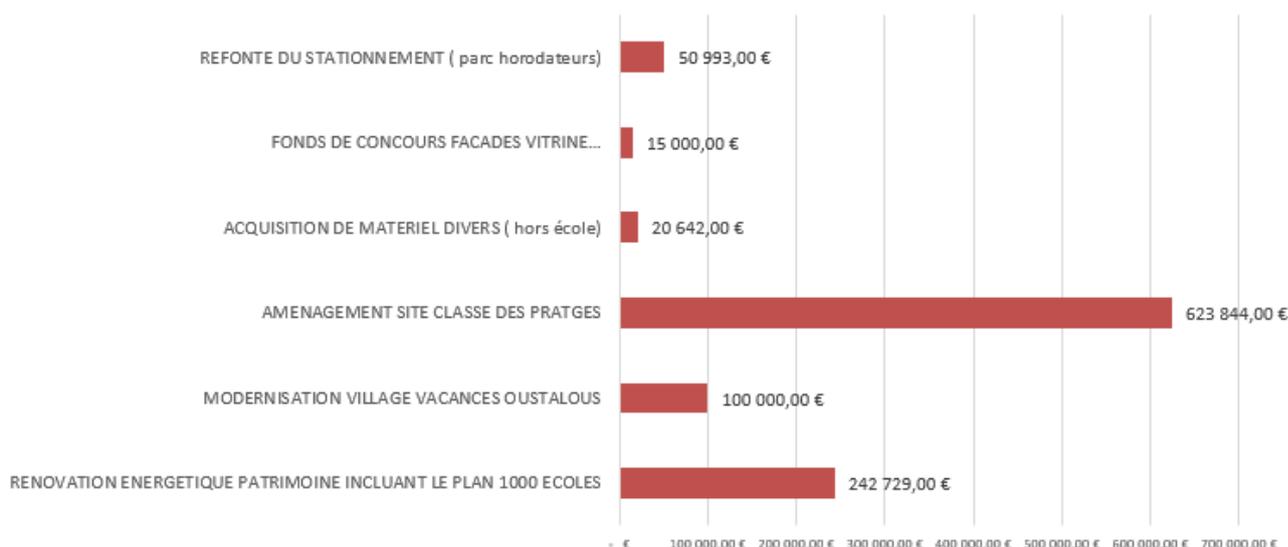
Chapitre 10 : Dotations : 1 046 190.38 €

AR - Prefecture	
FCIVA.....	250 000,00 €
(Les dépenses d'investissement liées à la gendarmerie ne sont pas éligibles au FCTVA)	
Reçu le 10/04/2025	
Publié le 10/04/2025	
Taxe d'aménagement.....	40 000,00 €
- Excédent de fonctionnement reporté.....	756 190.38 €

Chapitre 13 : Subventions d'investissement (nouvelles) : 1 053 208 €

=> **dont :**

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT



Nb : Inscription de ces montants de subventions au prorata des dépenses inscrites au budget pour les opérations concernées.

Chapitre 16 : Emprunts et dettes : 628 785 €

Emprunt nouveau destiné à équilibrer la section d'investissement.

Chapitre 27 : Créances : 39 257 €

Part en capital de l'emprunt simulé versée par le Grand Figeac suite du transfert de la compétence « voirie et éclairage public ».

Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement : 2 899 341 €

Somme dégagée de la section de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement.

Chapitre 024 : Cessions d'immobilisation : 200 000 €

(Prévision aliénation habitation avenue J Loubet et revente maison du stade)

Chapitre 001 : Solde d'exécution : 648 953.62 €

Reprise du solde d'exécution d'investissement 2024.

OPERATIONS D'ORDRE :

Chapitre 040 : Opérations d'Ordre entre Sections : 950 000 €

Dotations aux amortissements : 950 000 €

Chapitre 041 : Opérations d'Ordre Réaménagement du Surgié : 4 760 065 €

AR Prefecture

046-214601023-20250407-25021-DE
Reçu le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025

RATIOS FINANCIERS - PREVISIONNEL COMMUNE 2025

<i>Bases de calcul</i>			
<i>Strate des communes en France métropolitaine 10 000 à 20 000 habitants</i>			
<i>Données 2023 DGCL</i>			
<i>Population totale INSEE - Figeac 2025 : 10 349</i>			
Définition des RATIOS		Commune PREVISION 2025	RATIOS NATIONAUX
RATIO 1	Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population	1 349,96 €	1203
RATIO 2	Produits impôts directs/population	646,43 €	661
RATIO 3	Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population	1 391,27 €	1415
RATIO 4	Dépenses brutes d'équipement / population	382,88 €	364
RATIO 5	Dette en capital / population	404,65 €	820
RATIO 6	DGF /population	83,10 €	175
RATIO 7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnemen	58,55%	58,9
RATIO 9	Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette)/RRF	100,43%	91,2
RATIO 10	Dépenses brutes d'équipement / RRF	36,73%	25,7
RATIO 11	Dette/ RRF	29,97%	57,9

PRESENTATION CONSOLIDEE DES BUDGETS 2025

(Budget Principal et budgets annexes avec la reprise des résultats)

AR Préfecture			BP 2024	Projet BP 2025	% évolution 2024/2025
046-214601033-20250407-25021-DE	Fonctionnement	TOTAL / Sections	17 545 825,00 €	17 820 041,00 €	1,56%
Reçu le 10/04/2025	Budget Principal	REELLES	14 317 855,00	13 970 700,00	-2,42%
Publié le 10/04/2025		d'ORDRE	3 227 970,00	3 849 341,00	
	RECETTES	REELLES	14 059 515,48	14 398 285,34	2,41%
		d'ORDRE	3 486 309,52	3 421 755,66	
	Fonctionnement BA Eau		1 669 363,00 €	1 845 800,00 €	10,57%
	DEPENSES	REELLES	1 198 957,37	1 347 200,64	12,36%
		d'ORDRE	470 405,63	498 599,36	
	RECETTES	REELLES	1 625 200,02	1 746 000,65	7,43%
		d'ORDRE	44 162,98	99 799,35	
	Fonctionnement BA Assainissement		1 210 460,00 €	1 280 202,00 €	5,76%
	DEPENSES	REELLES	961 100,21	995 520,05	3,58%
		D'ORDRE	249 359,99	284 681,95	
	RECETTES	REELLES	1 110 927,34	1 102 600,48	-0,75%
		D'ORDRE	99 532,66	177 601,52	
	Fonctionnement BA Mobilités		1 298 051,00 €	1 557 182,00 €	19,96%
	DEPENSES	REELLES	898 460,03	1 012 705,18	12,72%
		D'ORDRE	399 590,97	544 476,82	
	RECETTES	REELLES	941 000,03	1 061 000,18	12,75%
		D'ORDRE	357 050,97	496 181,82	
	TOTAL FONCTIONNEMENT		21 723 699,00 €	22 503 225,00 €	3,59%
	Investissement Budget Principal		8 601 981,00 €	12 582 406,00 €	46,27%
	DEPENSES	REELLES	8 107 101,74	7 680 541,00	-5,26%
		d'ORDRE	494 879,26	4 901 865,00	
	RECETTES	REELLES	4 171 744,48	3 324 046,38	-20,32%
		d'ORDRE	4 430 236,52	9 258 359,62	
	Investissement BA Fau		2 147 246,00 €	2 445 663,00 €	13,90%
	DEPENSES	REELLES	1 917 220,02	2 107 898,79	9,95%
		d'ORDRE	230 025,98	337 764,21	
	RECETTES	REELLES	1 098 106,27	1 175 941,13	7,09%
		d'ORDRE	1 049 139,73	1 269 721,87	
	Investissement BA Assainissement		3 991 922,00 €	2 277 879,00 €	-42,94%
	DEPENSES	REELLES	3 734 799,94	2 220 756,94	-40,54%
		D'ORDRE	257 122,06	57 122,06	
	RECETTES	REELLES	3 171 482,21	1 954 659,05	-38,37%
		D'ORDRE	820 439,79	323 219,95	
	Investissement BA Mobilités		790 965,00 €	790 053,00 €	-0,12%
	DEPENSES	RELLES	771 883,71	766 440,25	-0,71%
		d'ORDRE	19 081,29	23 612,75	
	RECETTES	RELLES	318 516,02	157 093,53	-50,68%
		d'ORDRE	472 448,98	632 959,47	
	TOTAL INVESTISSEMENT		15 532 114,00 €	18 096 001,00 €	16,51%
	TOTAL GENERAL		37 255 813,00 €	40 599 226,00 €	8,97%

AR Prefecture

046-214601023-20250407-125021-78
Reçu le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025

COMMUNE DE FIGEAC

BUDGET PRIMITIF 2025

-:- :- :- :- :- :- :- :-

BUDGETS ANNEXES EAU & ASSAINISSEMENT

-:- :- :- :- :- :- :- :-

Rapport de présentation

SERVICE FINANCES ET BUDGETS

AR Prefecture

046-214601023-20250407-25021-DE

Reçu le 10/04/2025

Publié le 10/04/2025

BUDGET PRIMITIF 2025

SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

RAPPORT DE PRESENTATION

SERVICE DE L'EAU

I - LA SECTION D'EXPLOITATION

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 845 800 € (1 669 363 € en 2024).

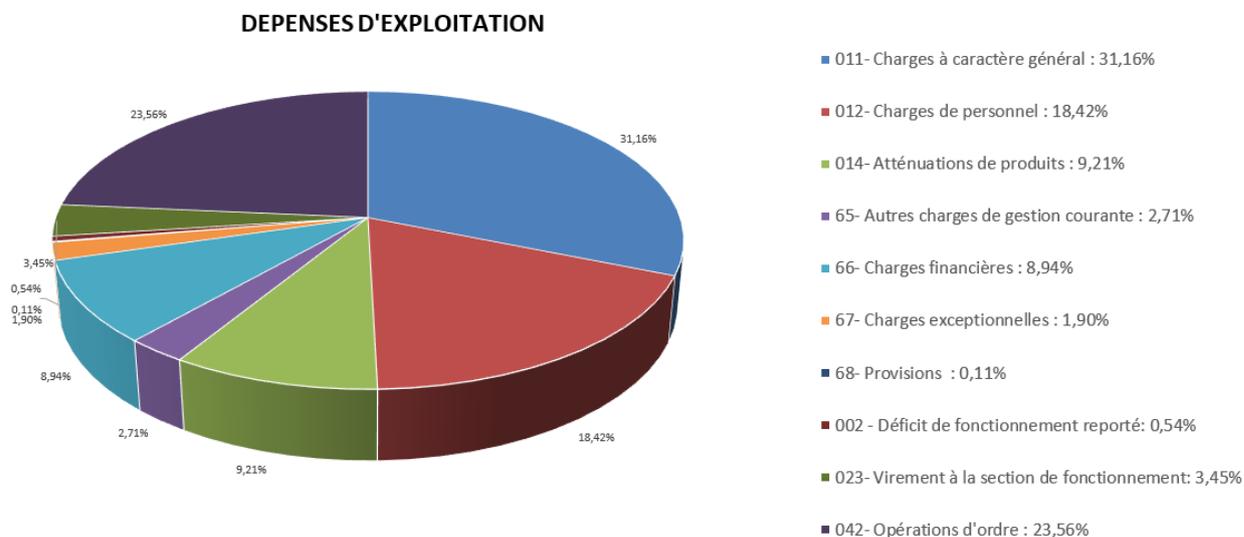
En 2024, la section d'exploitation présente *un excédent de 54 405.15 €* (-48 116.44 en 2023, 192 741.08 € en 2022).

La section de fonctionnement dégage donc un léger excédent pour financer la section d'investissement.

Le nombre d'abonnés facturés est en revanche en progression.

Il passe de 6 365 abonnés (2020) à 6 408 abonnés (2021) à 6 503 abonnés (2022) à 6 543 abonnés (2023) et **6 556 abonnés en 2024**.

LES DEPENSES D'EXPLOITATION :



Chapitre 011 : Charges à caractère général : 575 200 € (541 600 € au BP 2024)

Chapitre 012 : Charges de personnel : 340 000 € (300 000 € au BP 2024)

Chapitre 014 : Redevance consommation eau potable : 170 000 € (150 000 € au BP 2024 au titre

de la redevance pollution) 25021-DE

Reçu le 10/04/2025

Publié le 10/04/2025

Chapitre 65 : Perte sur créances irrécouvrables : 50 000 € (48 875 € au BP 2024)

Ce chapitre intègre la mise en place de l'échéancier de remboursement du 8 années budgétaires des créances prescrites (à hauteur de 25 000 € par an) facturé à 70% sur l'eau et refacturé à 30% sur le budget assainissement.

Chapitre 66 : Charges financières : 165 000 € (145 000 € au BP 2024)

Chapitre 68 : Provisions : 2 000 € (1 124.48 € au BP 2024)

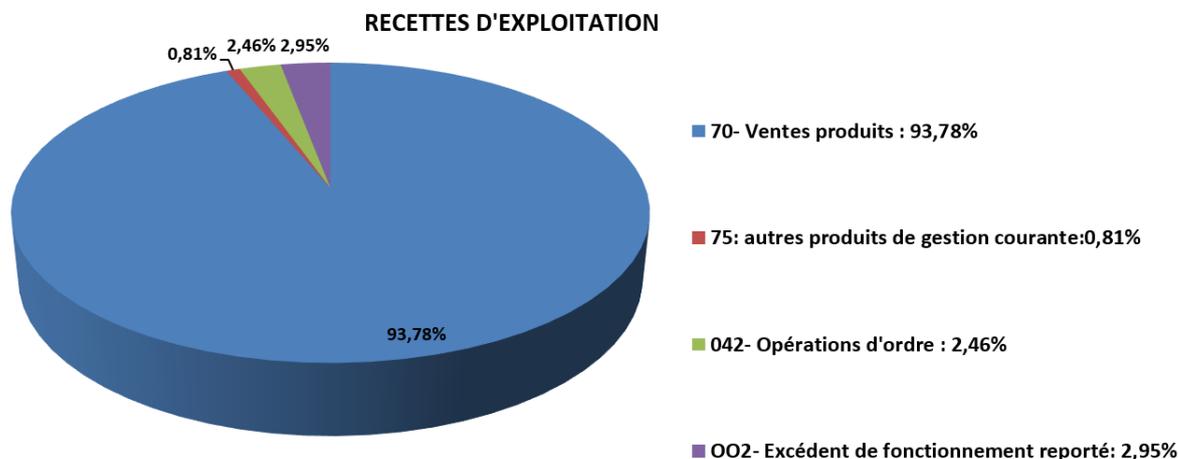
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 35 000 € (12 357 € au BP 2024)

Chapitre 042 : Dotations aux amortissements : 434 859.20 € (422 289 € au BP 2024)

Chapitre 022 : Dépenses imprévues : 10 000 €

Chapitre 023 : Virement section d'investissement : 63 740.16 €

LES RECETTES D'EXPLOITATION :



Chapitre 70 : Vente de produits : 1 731 000 € (1 517 700 € au BP 2024- réalisé 1 486 701 €)

Ce chapitre comprend la recette du produit de vente d'eau (part variable liée aux m3 consommés et part fixe abonnement), la recette liée aux branchements des particuliers, et la contre-valeur redevance prélèvement et redevance pour pollution domestique.

Le produit de la vente d'eau a été en baisse en 2022 et 2023 compte tenu du décalage de relève rendu nécessaire pour la mise en place de la mensualisation.

En 2024, la relève des consommations intègre une année pleine de 12 mois cumulée avec une augmentation des tarifs + 9.50% sur la part fixe et 10.80 % sur la part variable. Cela générera une

recette de + 146 882 €/2023. Malgré tout, compte tenu du difficile équilibre du budget, une subvention exceptionnelle de 100 000 € a été versé sur ce budget par le budget principal.

En 2025, le conseil municipal a, par délibération du 16/12/2024, décidé d'appliquer une nouvelle augmentation de 208.548% sur la part variable et 81.38% sur la part fixe (en doublant le prix de l'abonnement qui passe de 33.41 € à 60.60 €).

Ce qui représenterait sur une base estimée de 532 770 m³ une majoration de l'ordre de **200 000 €** aux recettes 2024 sur la part variable et sur une base estimée de 6 553 compteurs une majoration de l'ordre de + **100 000 €** sur la part fixe.

La recette liée au produit de vente de l'eau est estimée à 1 500 000 € en 2025 sur la base de 532 770 m³.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 15 000 € (7 500 € au BP 2024)

Reversement des 30% des créances éteintes du budget de l'assainissement conformément à l'échéancier voté.

Chapitre 042 : Subventions transférées : 45 394.21 € (44 162.98 € au BP 2024)

Il s'agit de la quote part de l'amortissement des subventions d'équipement

Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté 2024 : 54 405.15 € (0 € au BP 2024)

- Rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages
- Valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et accroître les capacités financières des Agences de l'eau dans le cadre du déploiement du « plan Eau », pour accompagner (aides et subventions) les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique.
- Application du principe « pollueur-payeur » par l'intégration d'une modulation des redevances selon la performance des services d'eau et d'assainissement pour compenser la fin programmée des « primes pour performance épuratoire. »

REFORME

Suppression des redevances pour « pollution d'origine domestique » et « modernisation des réseaux » de collecte, remplacées par :

- **Une redevance « consommation d'eau potable »** due par les abonnés au service public de l'eau,
- **Deux redevances pour « performance des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif »**, dues par les collectivités organisatrices de la distribution de l'eau potable et du traitement des eaux usées, ayant les mêmes assiettes que celles de facturation de l'eau et de l'assainissement collectif et dont le taux sera modulé en fonction de la performance atteinte (à compter de l'exercice 2026 sur la performance 2024 ; pour 2025, les coefficients de performance seront neutralisés).

La redevance pour prélèvement sur la ressource est maintenue.

DECISION du Conseil municipal du 16 décembre 2024 :

Fixe à 0.070 € H.T./m³, la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1^{ER} janvier 2025 ;

Fixe à 0.105 € H.T./m³, la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1^{ER} janvier 2025 ;

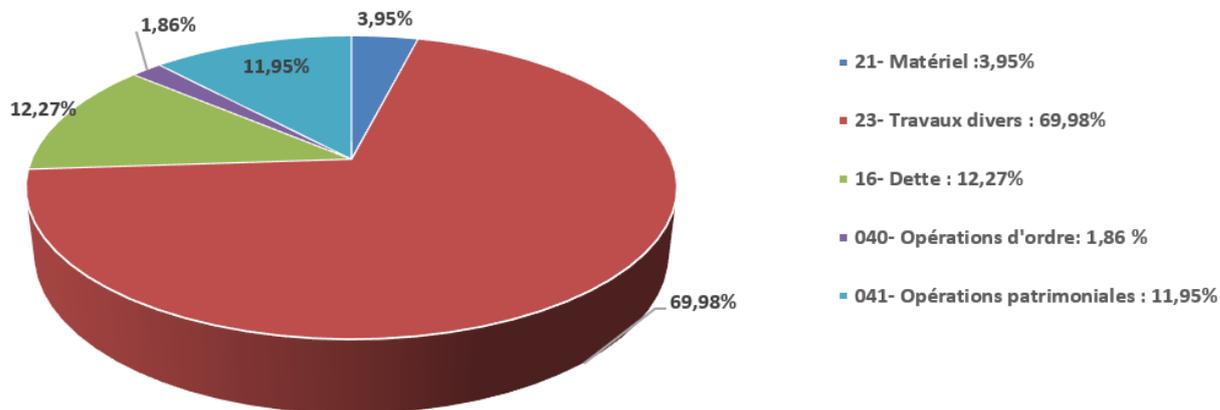
Fixe à 0.0906 € H.T./m³ la contre-valeur correspondant à la redevance pour prélèvement de la ressource en eau.

AR. Préfecture
II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

046-214601023-20250407-25021-DE
 Reçu le 10/04/2025
 Publié le 10/04/2025

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 2 445 663 € (2 147 246 € en 2024).

DEPENSES NOUVELLES INVESTISSEMENT



DÉPENSES :

Les dépenses d'investissement se décomposent :

- 404 182 € de reports de l'exercice 2024.

2 041 481 € de propositions nouvelles.

Chapitre 040 /041 : Opération d'ordre et patrimoniale... **337 764.21 €**

Correspondant à des opérations d'ordre budgétaire :

- 45 394.21 € d'amortissement des subventions obtenues
- 292 370 € d'opération d'ordre liées aux travaux de la nouvelle prise d'eau par le Syndicat Lot Médian

Chapitre 16 : Remboursement en capital de la dette..... **300 000.00 €**

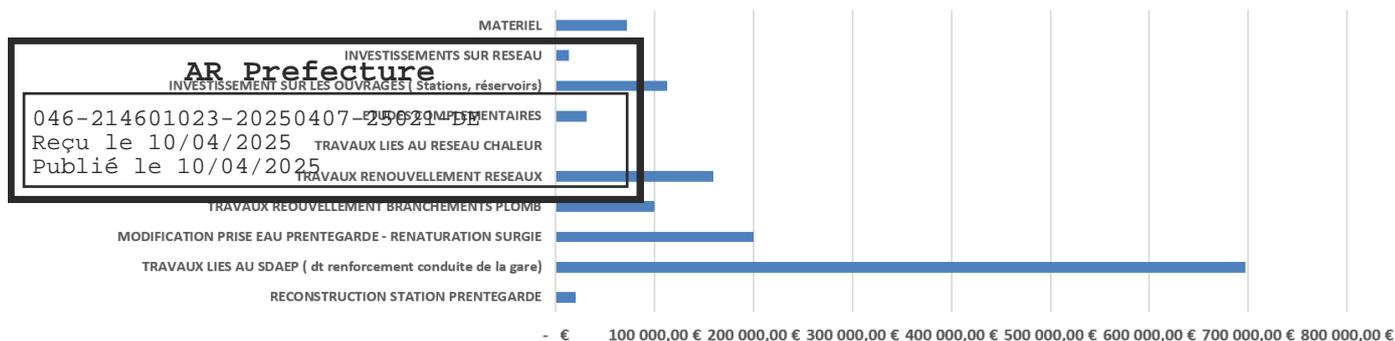
Chapitre 21 : Acquisitions de matériels..... **71 450.00 €**

- Pompes, matériels de sécurité, outillage,

Chapitre 2315 : Immobilisation en cours..... **1 332 265.00 €**

Ces crédits sont affectés aux opérations suivantes :

DEPENSES INVESTISSEMENT nouvelles



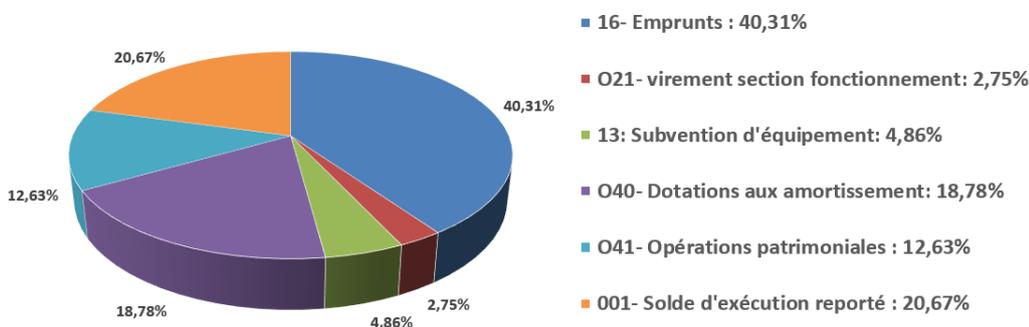
Parmi ces travaux il y a 2 Autorisations de Programme :

HT	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENTS				
		REALISE 2021	REALISE 2022	REALISE 2024	TOTAL PAYE (2012 à 2024)	SOLDE
DEPENSES	7 713 106,00 €	304 314,00	14 685,37	69 339,64 €	7 587 600,38 €	20 000,00 €
RECETTES	1 613 502,00 €	112 689,17			1 580 340,00 €	
emprunt et avance	6 099 604,00 €	458 159,60			6 110 402,00 €	

TRAVAUX RENFORCEMENT CONDUITE EAU POTABLE ENTRE LA STATION DE PRODUCTION DE PRENTEGARDE ET LA GARE

HT	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT						
		REALISE 2021	REALISE 2022	REALISE 2023	REALISE 2024	TOTAL PAYE (2021 à 2024)	CP 2025	CP 2025
DEPENSES	830 000,00 €		111 578,00 €	16 834,56 €	4 771,49 €	133 184,05 €	696 815,95	
RECETTES	248 800,00 €			74 659,00 €	61 561,50 €	136 220,50 €	112 579,50	
commune	581 200,00 €		111 578,00 €	57 824,44 €	56 790,01 €	3 036,45 €	584 236,45 €	- €

RECETTES INVESTISSEMENT



Les recettes d'investissement se décomposent :

- 130 000 € de reports de l'exercice 2024.

2 315 663 € de propositions nouvelles.

AR Prefecture
 La section d'investissement s'équilibre par les recettes suivantes :

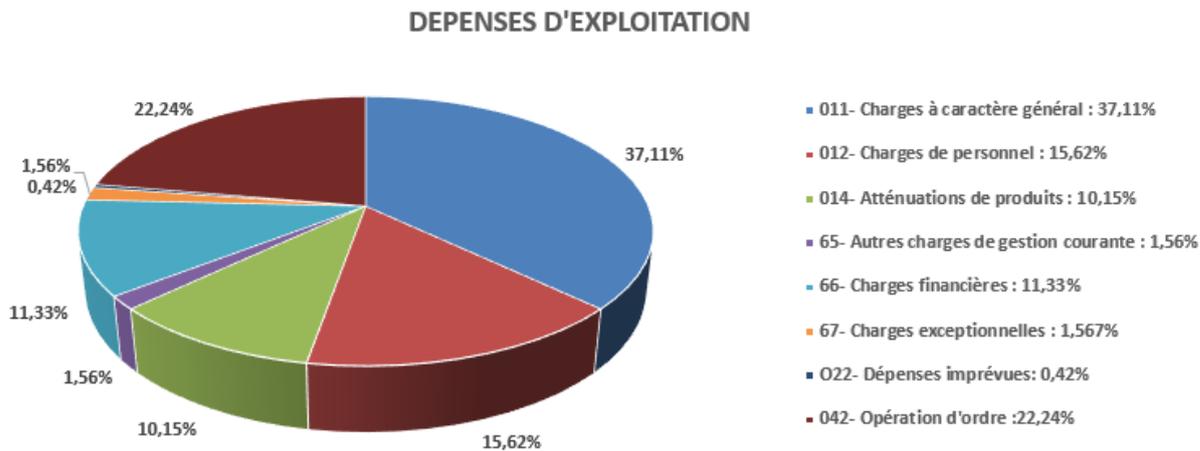
046-214601023-20250407-25021-DE
 Reçu le 10/04/2025
 Publié le 10/04/2025

Subvention :	112 579.00 €
- Résultat Investissement reporté.....	478 752.51 €
- Emprunt nouveau.....	933 361.00 €
- Amortissements.....	434 859.20 €
- Opération patrimoniales.....	292 370.00 €
- Virement section Fonctionnement.....	63 740.16 €

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

I - LA SECTION D'EXPLOITATION

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 280 202 € (1 210 460 € en 2024).



Chapitre 011 : Charges à caractère général : 475 100 € (470 600.01 € au BP 2024)

Chapitre 012 : Charges de personnel : 200 000 € (218 000 € au BP 2024)

Chapitre 014 : Redevance pollution : 130 000 € (100 000 € au BP 2024)

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 20 000 € (19 727.35 € au BP 2024)

Chapitre 66 : Charges financières : 145 000 € (130 000 € au BP 2024)

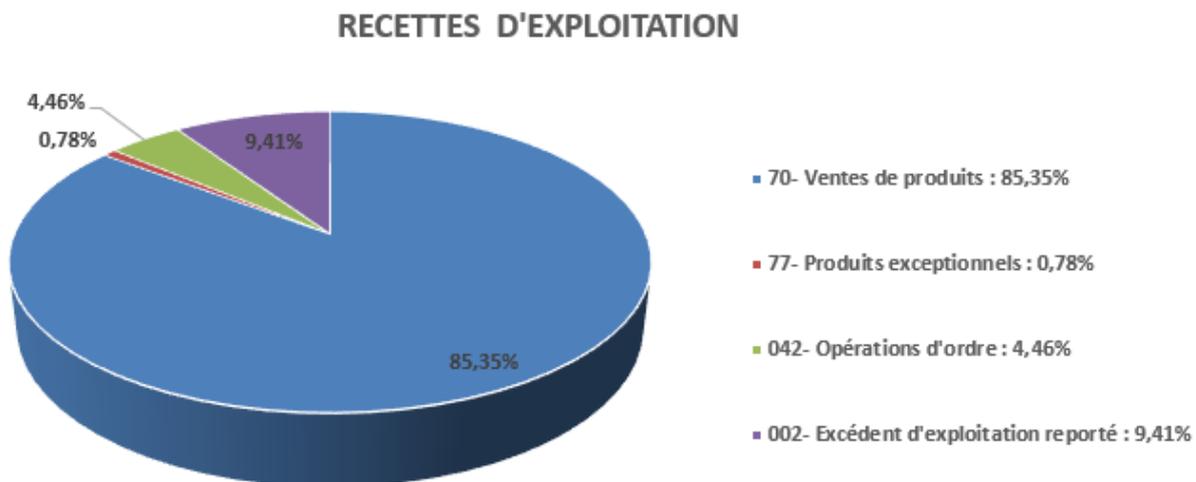
AR Prefecture

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 20 000 € (20 000 € au BP 2024)

Reçu le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025

Chapitre 022 : Dépenses imprévues : 5 420.05 €

Chapitre 042 : Dotations aux amortissements : 284 681.95 € (249 359.99 € au BP 2024)



Chapitre 70 : Vente de produits : 1 092 600.48 € (1 090 407.01 € au BP 2024)

Chapitre 77 : Produits exceptionnels et de cession : 10 000 € (20 520.33 € au BP 2024)

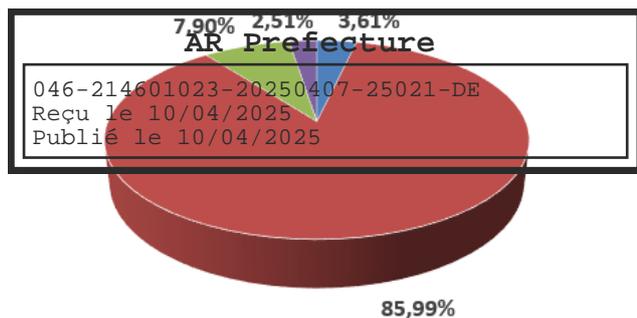
Chapitre 042 : Subventions transférées 57 122.06 € (57 122.06 € au BP 2024)

Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 120 479.46 € (42 410.60 € au BP 2024)

II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 2 277 879 € (3 791 922 € en 2024).

DEPENSES INVESTISSEMENT



- 21- Matériel : 3,61 %
- 23- Travaux divers : 85,99 %
- 16- Remboursement de la dette : 7,90 %
- 040- Opérations d'ordre : 2,51 %

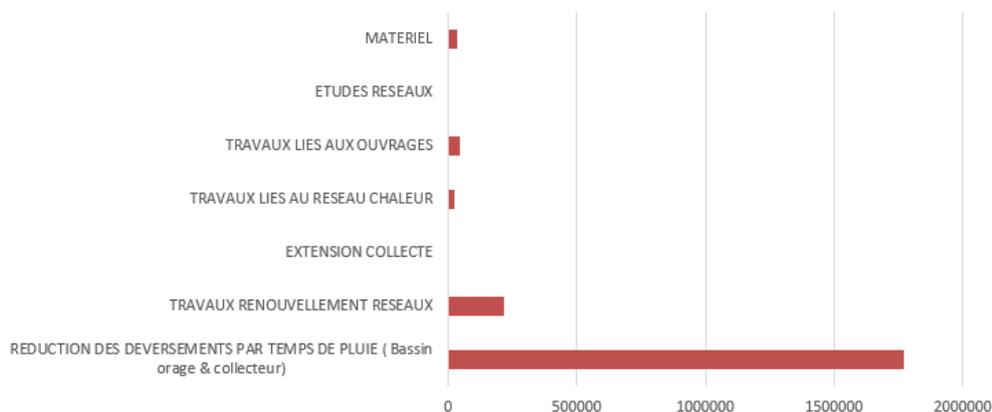
DÉPENSES :

Les dépenses se décomposent :

- **259 087 € de reports de l'exercice 2024.**
- **2 018 552 € de propositions nouvelles.**

<u>Chapitre 040 : Subventions transférées.....</u>	57 122.06 €
Opérations d'ordre : amortissement des subventions.	
<u>Chapitre 16 : Remboursement de la dette en capital.....</u>	180 000.00 €
<u>Chapitre 21 : Acquisition de matériels</u>	74 249.94 €
Matériel pour la station et pour le réseau...	
<u>Chapitre 2315 : Immobilisation en cours.....</u>	1 707 180.00 €

INVESTISSEMENT- TRAVAUX & ACQUISITIONS

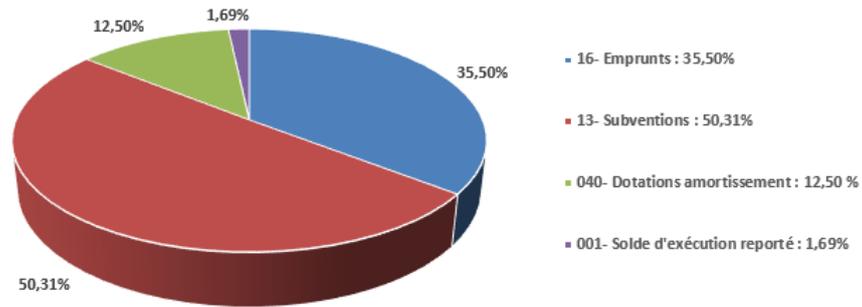


Parmi ces investissements il y a 1 Autorisation de Programme :

CREATION BASSIN ORAGE & COLLECTEUR CHEMIN MOULIN DE LAPORTE

DEPENSES LIT	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT								
		REALISE 2021	REALISE 2022	REALISE 2023	TOTAL PAYE (2021 à 2023)	CP 2024	REALISE 24	CP 2025	CP 2026	SOLDE
AR Prefecture										
DÉPENSES	5 471 997,00 €	82 302,76 €	21 786,25 €	1 164 422,86 €	1 268 511,87 €	2 950 000,00	1 768 864,35	1 300 000,00	1 134 620,78	5 471 997,00
046-214601023-20250407-25021-DE										
Reçu le 10/04/2025					703 972,50 €					
RECETTES lié	3 606 110,00 €			703 972,50 €	4 309 082,50 €	1 900 000,00	1 418 858,70	900 000,00	583 784,80	3 606 616,00
commune	1 865 381,00 €	82 302,76 €	21 786,25 €	460 450,36 €	1 349 539,37 €	1 050 000,00	350 005,65	400 000,00	550 835,98	2 014 539,37

RECETTES INVESTISSEMENT



RECETTES :

Les recettes se décomposent :

- 245 959 € de reports de l'exercice 2024.
- 2 031 920 € de propositions nouvelles.

La section d'investissement s'équilibre par les recettes suivantes :

- Amortissements.....	284 681.95 €
- Solde d'exécution.....	38 538.00 €
- Subvention	900 000.00 €
- Emprunt nouveau	808 700.00 €

AR Prefecture

046-214601023-20250407-25021-DE

Reçu le 10/04/2025

Publié le 10/04/2025

COMMUNE DE FIGEAC

BUDGET PRIMITIF 2025

-:- :- :- :- :- :- :- :-

BUDGET ANNEXE

MOBILITÉS

-:- :- :- :- :- :- :- :-

Rapport de présentation

SERVICE FINANCES ET BUDGETS

AR Prefecture

046-214601023-20250407-25021-DE

Reçu le 10/04/2025

Publié le 10/04/2025

BUDGET PRIMITIF 2025

BUDGET MOBILITÉS

RAPPORT DE PRÉSENTATION

I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **1 557 182 €** (1 298 051 € en 2024).

DÉPENSES

011 – Charges à caractère général.....	936 000 € (834 460 € 2024)
604 - Marché d'exploitation et autres prestations ...	770 000 € (720 000 € en 2024)
<i>Cette dépense correspond au marché CARS DELBOS (lignes régulières : 636 000 €, services scolaires : 62 700 €, avenant : 5 500 € et service à la demande : 11 800 €) et à une prévision d'études location vélo LD.</i>	
6152 – Entretien réseau (abris et poteaux).....	10 000 €
617 - Frais d'assistance technique.....	50 000 €
6238- Frais de communication	5 500 €
62876 – Remboursement frais au GF(TIL).....	80 000 €
6281 – Concours divers (cotisations AGIR).... ...	2 500 €
6288 - Autres Charges.....	18 000 €
012 – Frais de personnel.....	50 000 €
65- autres charges de gestion courantes	5 000 €
673 – Titres annulés exercices antérieurs.....	2 000 €
022 – Dépenses imprévues.....	19 705 €
O23- Virement à la section d'investissement.....	426 930 €
042- Dotation amortissement	117 546.71 €

RECETTES

734 – Versement transport.....	1 030 000 € (910 000 € en 2024)
---------------------------------------	--

748 – Reversement DGD (Région)..... 31 000 €

042 – Subventions transférées..... 23 612.75 €

046-214601023-20250407-25021-DE

Reçu le 10/04/2025

Publié le 10/04/2025

002 – Résultat reporté..... 472 569.07 €

II - LA SECTION D' INVESTISSEMENT

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **790 053 €** .

DÉPENSES

Les dépenses d'investissement se décomposent comme suit :

- **216 576.07 € de reports de l'exercice 2024**
- **573 476.93 €** de propositions nouvelles.
 - Remboursement avance remboursable (convention AOM) **8 700 €**
 - Grosses réparations (véhicules)..... **27 200 €**
 - Aménagement liaison cyclables prioritaires..... **223 964 €**
 - Pôle d'échange multimodal de la Gare..... **290 000 €**
 - Opération d'ordre **23 612.75 €**

RECETTES

Les recettes d'investissement se décomposent comme suit :

- **100 000 € de reports de l'exercice 2024**
- **690 053 €** de propositions nouvelles.
 - FCTVA..... **29 000.00 €**
 - Excédent capitalisé **28 093.42 €**
 - Solde reporté **88 482.65 €**
 - Virement de la section de fonctionnement **426 930.11 €**
 - Dotation aux amortissements..... **117 546.71 €**